

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation d'un membre de la commission de  
déontologie de l'aide à la jeunesse en remplacement d'un  
membre démissionnaire**

**A.Gt 04-06-1998**

**M.B. 08-10-1998**

Le Gouvernement de la Communauté française,  
Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, notamment les articles 4, alinéa 3 et 27, § 2, 6°;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 1997 fixant le code de déontologie et instituant la commission de déontologie de l'aide à la jeunesse;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 novembre 1997 portant désignation des membres de la commission de déontologie de l'aide à la jeunesse;

Vu la démission d'un membre de la commission de déontologie de l'aide à la jeunesse;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - M. Thierry Moreau est nommé membre de la commission de déontologie de l'aide à la jeunesse en remplacement de Mme Françoise Tulkens, démissionnaire.

Il siège avec voix délibérative.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er juin 1998.

Bruxelles, le 4 juin 1998.

Pour le Gouvernement de la Communauté française,  
La Ministre-Présidente chargée de l'aide à la jeunesse,  
Mme L. ONKELINX